

Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Wali de Bank Al- Maghrib, personne morale publique, créée par le Dahir n° 1-59-233 du 23 hija 1378 (30 juin 1959) et régie par les dispositions de la loi n° 40-17 portant Statut de Bank Al-Maghrib, promulguée par le Dahir n° 1-19-82 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019), ayant son Siège au 277, Avenue Mohammed V, Rabat, donne pouvoir aux personnes dénommées, ci-après, à l'effet d'approuver et de signer les actes suivants :

Délégués	Fonction	Acte de délégation
<p>Madame Nada BELAHCEN</p>	<p>Responsable de la Direction Achats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est supérieur à 10.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global est supérieur à 10.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés qui atteindraient le seuil de 10.000.000,00 DH TTC, après intégration du montant débits avenants ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est supérieur à 10.000.000,00 DH TTC ; • Les actes d'acquisitions et d'échanges de collections numismatiques et artistiques ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ de compétence de l'adjoint de la Responsable de la Direction Achats, en cas d'absence de ce dernier; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ de compétence de la responsable du Département Gestion des Achats, en cas d'absence de cette dernière et de l'Adjoint de la Responsable de la Direction Achats.
<p>Monsieur Fayçal ABBAD</p>	<p>Adjoint de la Responsable de la Direction Achats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est supérieur à 5.000.000,00 DH TTC et inférieur ou égal à 10.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global, est supérieur à 5.000.000,00 DH TTC et inférieur ou égal à 10.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés qui atteindraient ce seuil après intégration du montant desdits avenants ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est supérieur à 5.000.000,00 DH TTC et inférieur ou égal à 10.000.000,00 DH TTC ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ de compétence de la responsable de la Direction Achats, lorsqu'elle assure son intérim ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ de compétence de la responsable du Département Gestion des Achats, en cas d'absence de cette dernière.

<p>Madame Nabila EN NADIF</p>	<p>Responsable du Département Gestion des Achats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est supérieur à 1.000.000,00 DH TTC et inférieur ou égal à 5.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global, est supérieur à 1.000.000,00 DH TTC et inférieur ou égal à 5.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés qui atteindraient ce seuil après intégration du montant desdits avenants ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est supérieur à 1.000.000,00 DH TTC et inférieur ou égal à 5.000.000,00 DH TTC ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ de compétence des responsables des services du Département Gestion des Achats, en cas d'absence de tous les responsables desdits services.
<p>Madame Siham LAAMIRI</p>	<p>Responsable du Service Achats de Production</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global, avenants compris, est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ d'habilitation d'un autre responsable de Service Achats du Département Gestion des Achats, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.
<p>Monsieur Hassane ABOU</p>	<p>Responsable du Service Achats Technologiques et Prestations Intellectuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global, avenants compris, est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ d'habilitation d'un autre responsable de Service Achats du Département Gestion des Achats, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

<p>Madame Soukaina MNIDER</p>	<p>Responsable du Service Achats Généraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global, avenants compris, est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ d'habilitation d'un autre responsable de Service Achats du Département Gestion des Achats, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.
<p>Monsieur Abdelali CHEMLALI</p>	<p>Responsable du Service Achats Bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les avenants aux marchés dont le montant global, avenants compris, est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les actes d'acquisitions réalisés selon les règles du droit commun dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 1.000.000,00 DH TTC ; • Les marchés, les avenants et les actes relevant du champ d'habilitation d'un autre responsable de Service Achats du Département Gestion des Achats, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.